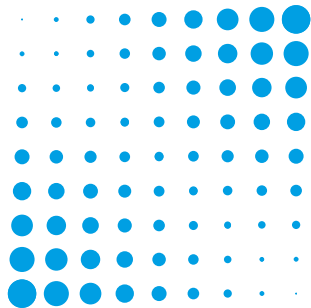




RAPPORT D'ACTIVITÉ LUP 2024

**LOI POUR LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE**

JUILLET 2025

© Département du territoire



Avenue du cimetière 28-32
1219 Petit-Lancy

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office cantonal du logement et de la planification
foncière (OCLPF)



Avenue Joli-Mont 14,
1209 Genève

TABLE DES MATIÈRES

1	Liste des tableaux	2
2	Liste des abréviations	3
3	Préambule	4
4	Résumé	5
5	Chiffres clés 2024	8
6	LUP : les objectifs de la législature 2023-2028	9
7	Bilan et résumé des actions	9
	7.1 Actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique	9
	7.2 Actions foncières	12
	7.3 Perspectives 2025	13
8	Fonds LUP : état des engagements financiers du crédit d'investissement LUP	14
	8.1 Le Fonds propre affecté LUP	14
	8.2 La commission d'attribution des ressources financières du Fonds propre affecté LUP	14
	8.3 Finances	15
	8.4 État du Fonds LUP	16
	8.5 Dépenses annuelles du Fonds LUP depuis 2007	17
	8.6 Respect de l'article 4 alinéa 6 LUP	20
9	ANNEXES	21
	9.1 Liste détaillée des actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique	21
	9.1.1 Tableau de synthèse des logements d'utilité publique 2024	21
	9.1.2 Acquisition de terrains et rachat de DDP	22
	9.2 État des engagements financiers du crédit d'investissement LUP : liste des objets financés par le Fonds propre affecté LUP	23
	9.3 Carte des acquisitions par le Fonds LUP entre 2007 et 2024	24

1 LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.....Constitution du parc des LUP par année, selon la modalité de constitution 10

TABLEAU 2.....Nombre de parcelles et terrains acquis par m2, selon année et zone d'affectation 11

TABLEAU 3.....Charges financières nettes, par année, en F 15

TABLEAU 4.....État du Fonds LUP, par année, en F 16

TABLEAU 5.....État des dépenses nettes, par année, selon le bénéficiaire, en F 17

TABLEAU 6.....État des dépenses nettes, par année, selon l'objet de destination, en F 19

TABLEAU 7.....Respect art. 4 al. 6 LUP ; état des dépenses LUP de 2010 à 2024, selon l'objet de destination, en F 20



Rue des Pavillons 3,
1205 Genève

2 LISTE DES ABRÉVIATIONS

DDDemande définitive (en autorisation de construire)

DDPDroit distinct et permanent

DP.....Droit de préemption

FIDPFondations immobilières de droit public

FPLCFondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

HBMHabitations bon marché

HLM.....Habitations à loyer modéré

HMHabitations mixtes

LGLLoi générale sur le logement et la protection des locataires

LGZD.....Loi générale sur les zones de développement

Loi LUPLoi pour la construction de logements d'utilité publique

LUPLogements d'utilité publique

OCLPFOffice cantonal du logement et de la planification foncière

OCSTATOffice cantonal de la statistique

OCLPFOffice cantonal du logement et de la planification foncière

OCSTATOffice cantonal de la statistique

PLQPlan localisé de quartier

RGL.....Règlement d'exécution de la LGL

RUP.....Règlement d'exécution de la LUP

TE.....Taux d'effort

TO.....Taux d'occupation

3 PRÉAMBULE

En 2007, le Grand Conseil a adopté la Loi sur les Logements d'utilité publique, qui vise à créer un parc pérenne de logements d'utilité publique (LUP) correspondant à 20% du parc locatif du canton.

L'article 7 de la loi LUP dans sa version de 2007 (loi 10008) prévoit que les effets de celle-ci seront évalués 10 ans après son entrée en vigueur. Le rapport doit évaluer, d'une part, l'effet de l'article 4A LGZD sur la production du logement en général et du logement d'utilité publique en particulier et, d'autre part, l'atteinte de l'objectif légal visant à constituer un parc pérenne de logements d'utilité publique sur le canton de Genève.

Le département a transmis un rapport divers (RD)¹ du Conseil d'État au Grand Conseil le 30 janvier 2019 (RD1267²) sur la mise en œuvre de la loi LUP 2007-2017, soit un bilan des 10 ans de la loi LUP.

De plus, chaque année, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ladite loi, un rapport couvrant l'activité déployée par l'administration cantonale dans le cadre du programme de mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – I 4 06), du 24 mai 2007, est publié.

Le contenu du présent rapport met en valeur les actions engagées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 sous la responsabilité de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) du Département du territoire (DT).



Avenue du cimetière 28-32,
1213 Petit-Lancy

1 Source, en ligne – mai 2025 : <https://www.ge.ch/document/14559/telecharger>
2 Source, en ligne – mai 2025 : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01267.pdf>

4 RÉSUMÉ

Le bilan résumé de l'activité du programme LUP pour l'année 2024 est marqué par les points suivants :

Nouveaux LUP - près de 500 nouveaux logements LUP

En 2024, un résultat net de 499 logements est à comptabiliser dans le parc LUP.

491 nouveaux logements d'utilité publique ont été mis sur le marché en 2024, contre 581 en 2023. À ces 491 logements neufs s'ajoutent 10 logements acquis, totalisant 501 logements, auxquels 2 logements, issus de démolitions, sont à soustraire, soit 499 logements en tout.

La production de nouveaux LUP (491) représente 23% des nouveaux logements construits dans le canton de Genève en 2024 sur un total de 2'133 logements (chiffres OCSTAT³).

Parc LUP

Croissance

À la suite de l'augmentation de 499 logements, le parc LUP a atteint 20'946 unités à fin 2024.

Il représente ainsi 12.01% du parc locatif cantonal (174'324 unités, chiffres OCSTAT¹) contre 11.80 % en 2023, 11.57 % en 2022 et 11.53 % en 2021), soit 0.2 % de plus en 2024.

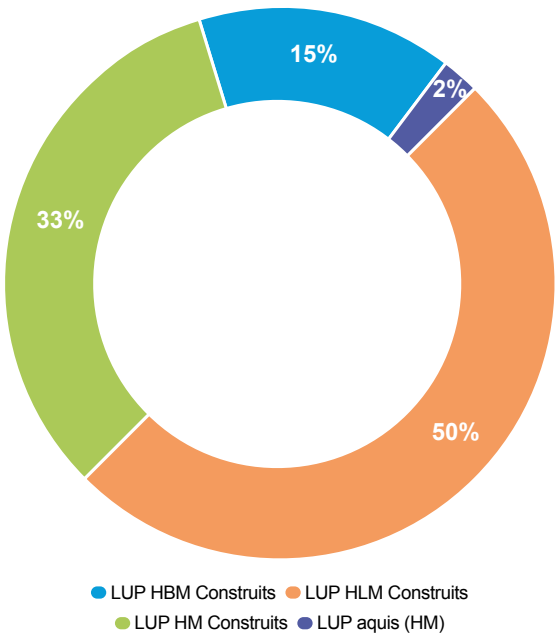
À noter que les effets de l'introduction du nouvel article 4A LGZD au 1er janvier 2021 concernant les catégories de logements à respecter en zone de développement ne sont pas intégrés à ce stade ; ils ne pourront être évalués qu'à partir de 2025-2026, en raison du temps nécessaire à la réalisation des projets de construction.

3 Source OCSTAT « Mouvement de la construction en 2024 », N°03 - Mars 2025 - en ligne : https://statistique.ge.ch/tel/publications/2025/informations_statistiques/construction_etat_mouvement/is_construmouv_03_2025.pdf

Catégories

Les catégories des nouveaux logements LUP produits en 2024 sont les suivantes :

LUP HBM construits	72
LUP HLM construits	252
LUP HM construits	167
LUP acquis (HM)	10
Démolitions (HBM)	-2
Total	499



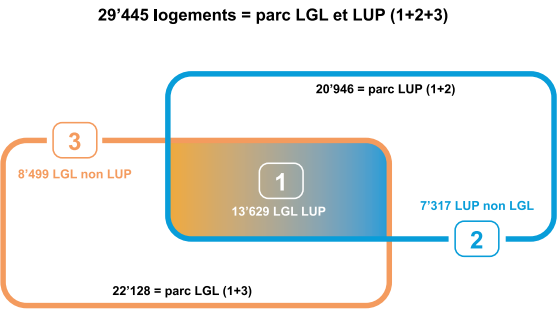
Parc de logements LUP

Pour rappel, selon les catégories, certains logements LUP sont également au bénéfice de prestations LGL alors que d'autres ne sont que LUP.

La répartition du parc LUP au 31 décembre 2024 est la suivante :

parc de logements LUP :	7'317 logements
parc de logements LGL LUP :	13'629 logements
Parc de logements LUP total :	20'946 logements

Parc de logements LGL et LUP



1. 13'629 logements soumis à la LGL et à la loi LUP ;

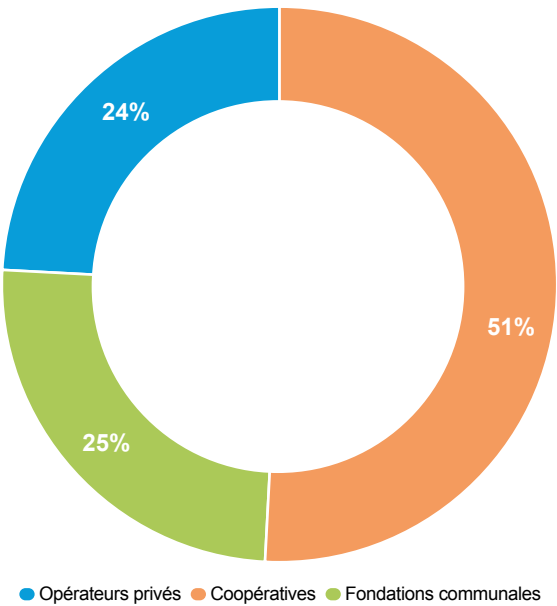
2. 7'317 logements LUP non LGL, qui resteront durablement sous contrôle de l'État ;

3. 8'499 logements soumis uniquement à la LGL, qui sortiront à moyen terme du contrôle.

Maître d'ouvrages des LUP

Par ordre décroissant, les maîtres d'ouvrage des LUP⁴ réalisés en 2024 sont les suivants :

Maîtres d'ouvrage	Nombre	%
Coopératives ⁵	251	51%
Fondations communales ⁶	121	25%
Opérateurs privés ⁷	119	24%
Total	491	100%



4 En 2024, les opérateurs privés ont réalisé presque autant de LUP que les fondations communales. De plus, les FIDP n'ont pas construit de LUP, les projets étant en cours d'instruction mais pas suffisamment avancés pour solliciter une dotation LUP. Il est observé que les 491 unités sont, pour la plupart, issus de plans localisés de quartier (PLQ).

5 Coopératives : 148 logements à l'avenue de la Gare des Eaux-Vives 27, 29, 31, 33, 35 à Genève Eaux-Vives ; 103 logements à l'avenue Joli-Mont 14 à Genève Petit-Saonnex.

6 Fondations communales : 49 logements à l'avenue du Cimetière 28, 30, 32 à Lancy ; 72 logements à l'avenue Eugène-Lance 86, 88 à Lancy.

7 Opérateurs privés : 39 logements au chemin Challandin 1, 3, 5 à Chêne-Bougeries ; 49 logements au chemin Emile-De-Morsier 8, 12, 14 à Vernier ; 12 logements au chemin des Anémones 2 à Lancy ; 16 logements à la route de Saint-Julien 293 à Plan-les-Ouates ; 3 logements à la rue de Veyrier 13A à Carouge.

Fonds LUP – engagements financiers

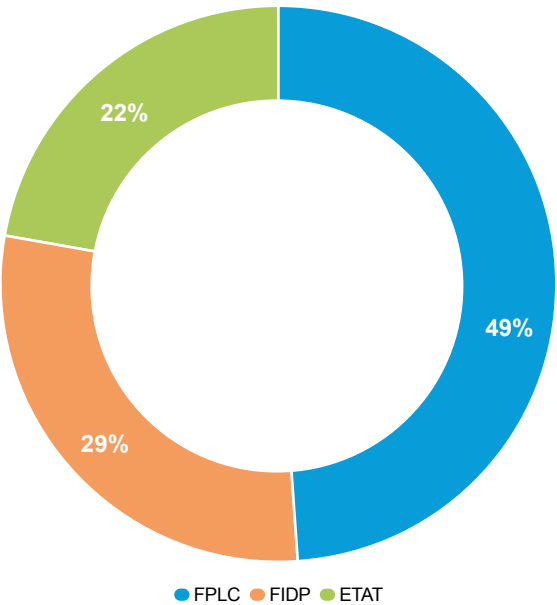
Les engagements du Fonds LUP s'élèvent à fin 2024 à 40 146 682 F, sur un budget annuel total de 35 000 000 F, dont :

- » dépenses nettes annuelles : 25 201 042 F ;
- » montants engagés en 2024 mais reportés en 2025 : 14 945 640 F d'engagements pris, reportés en 2025⁸.

Bénéficiaires du fonds LUP

Les principaux bénéficiaires du fonds LUP sont les suivants :

Principaux bénéficiaires du Fonds LUP



Bénéficiaire	Type de dotation	Montant (F)	%
FPLC	Financière, « acquisition de terrains »	12 239 799 ⁹	49%
État de Genève	Financière, « acquisition d'une parcelle »	1 480 000	6%
	Financière, « acquisition d'un DDP » (10 logements existants)	5'800'000	23%
FIDP	Financière, « construction de logement »	5 681 243	22%
Total		25 201 042	100%

Évolution des surfaces acquises				
Année	2021	2022	2023	2024
Surfaces	3'740 m ²	4'636 m ²	5'817 m ²	6'073 m ²

Remarque : Bien que la tendance générale des acquisitions de terrains soit en baisse sur le canton de Genève compte tenu de la raréfaction des terrains disponibles en zone de développement, le nombre important de surfaces acquises en 2024 s'explique principalement par le grand nombre d'acquisitions effectuées par la FPLC, grâce à des négociations entreprises plusieurs années auparavant et s'étant concrétisées en 2024

8 Certains des engagements sont à reporter d'une année sur l'autre, et ce du fait que les décisions d'attribution prises par la commission LUP ne sont pas concomitantes à l'avancement des projets.

9 En 2024, la FPLC a pu effectuer un nombre d'acquisitions importantes, soit 12 parcelles en zone de développement, représentant 5'363 m2 de terrain (12 239 799 F), résultat d'un travail de prospection et de négociations entamé plusieurs années auparavant.

5 CHIFFRES CLÉS 2024

LOGEMENTS LUP	Chiffres	%
Logements LUP nouvellement construits	491	98%
Logements LUP intégrés	0	
Logements LUP comptabilisés	0	
Logements LUP acquis	10	2%
Démolitions (à la suite de reconstructions)	-2	-
Total logements LUP annuel	499	100%

BILAN DU PARC LOCATIF ET DU PARC LUP		
Parc de logements total dans le canton de Genève (chiffres OCSTAT)	251'810	
Parc LUP (chiffres OCLPF ; infra (1) +(2))	20'946	12%
Parc locatif cantonal total (chiffres OCSTAT)	174'324	100%

BILAN PARC LGL ET LUP (chiffres OCLPF)		
(1) Parc LGL LUP	13'629	46%
(2) Parc LUP non subventionnés LGL	7'317	25%
(3) Parc LGL non LUP	8'499	29%
Total Parc LUP + Parc LGL	29'445	100%
Parc LUP (1 + 2) – pour mémoire	20'946	
Parc LGL (1 + 3) – pour mémoire	22'128	

BILAN LOGEMENTS (chiffres OCSTAT)	
Logements issus de nouvelles constructions	2'133
Logements issus de transformations	416
Logements totaux construits	2'549
Logements détruits (-341 démolitions, -126 transformations)	- 467
Gain total de logements pour l'année 2024	2'082

6 LUP : LES OBJECTIFS DE LA LÉGISLATURE 2023-2028

Pour la présente législature, le Conseil d'État a défini son programme dont un des axes prioritaires consiste à : « Favoriser un développement de l'espace adapté aux enjeux de transition écologique et d'équilibre territorial avec la mesure suivante : Réaliser des logements répondant aux besoins de la population. Malgré une construction record de logements ces dernières années, Genève est le deuxième canton avec la plus grande pénurie en Suisse. La construction de nouveaux quartiers se poursuit. La conception des futurs quartiers tient compte du

bon équilibre entre activités et logements, et prévoit les équipements et espaces publics nécessaires. Elle garantit la mixité sociale et tient compte du vieillissement de la population ».

Le Département du territoire (DT) l'a traduit dans sa feuille de route 2023-2028 et a réaffirmé la volonté de soutenir la construction de logements, « en particulier d'utilité publique, tout en favorisant la mixité sociale et générationnelle ».

7 BILAN ET RÉSUMÉ DES ACTIONS

7.1 Actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique

Objectif : 20 % de logements LUP

L'objectif de la loi LUP vise la constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20 % du parc locatif cantonal. Le parc de logements d'utilité publique étant constitué, au 31 décembre 2024, de 20'946 logements, il atteint le seuil de 12.01 % du parc locatif cantonal (11.80% en 2023 et 11.57 % en 2022), soit 0.2 % de plus en 2024.

Au 31 décembre 2024, selon l'OCSTAT¹⁰, le parc locatif cantonal de référence est constitué de 174'324 logements potentiellement destinés à la location sur un parc global de 251'810 objets, représentant une proportion de 69.22 %¹¹.

Dès 2021, les chiffres du parc LUP prennent en compte les démolitions. En effet, ces logements sont dorénavant comptabilisés au moment de l'année de leur démolition et les nouveaux logements au moment de l'année de leur construction. Les ajustements sont indiqués ci-dessous.

10 Source OCSTAT « Mouvement de la construction en 2024 », N°03 - Mars 2025 - en ligne : https://statistique.ge.ch/tel/publications/2025/informations_statistiques/construction_etat_mouvement/is_construmouv_03_2025.pdf

11 Source statistiques internes OCLPF (bâtiments exclusivement et principalement destinés à l'habitation de trois logements ou plus dans toutes les communes du canton ; sont exclus les maisons individuelles, les habitations de deux logements et les bâtiments abritant des logements de service, ainsi que les logements en PPE).

Tableau 1: Constitution du parc des LUP par année, selon la modalité de constitution

	1. Intégration	2. Acquisition	3. Construction	4. Comptabilisation	5. Démolition	TOTAL ANNUEL (au 31.12)	TOTAL CUMULÉ (au 31.12)
2007	5'201 ^a					5'201	
2008		1'027 ^b	160			1'187	6'388
2009		814	119 ^c			933	7'321
2010	80		249			329	7'650
2011		200	204	6'118		6'522	14'172
2012		36	254			290	14'462
2013	10	28	171			209	14'671
2014			384			384	15'055
2015	103 ^d		481			584	15'639
2016		24	258			282	15'921
2017			491	36		527	16'448
2018	34	13	711	147		905	17'353
2019	0	0	560	43		603	17'956
2020	0	0	688 ^e	0		688	18'644 ^f
2021	0	0	825	0		825	19'469
2022	94	0	253	18	- 26 ^g	339	19'808
2023	72 ^h	28	581	0	- 42 ⁱ	639	20'447
2024	0	10	491	0	-2 ^j	499	20'946
Total	5'594	2'180	6'880	6'362	-70	20'946	

^a 2007 : le chiffre de 5'201 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (5'362), représentant une diminution de 161 unités provenant de doublons d'écriture et de démolitions, notamment 54 démolitions listées aux adresses suivantes : 30 logements au chemin des Ouches 2-4-6-8-10-12 intégrés en 2007 puis démolis et reconstruits en 2021 ; 22 logements démolis à la rue Jean-Simonet 11-13-15-20, au chemin des Sports 69-71 et à la route de Vernier 106A-106C. À cela s'ajoute la suppression de 2 logements de coopératives d'habitation qui ne sont pas des logements attribués avec un contrôle du taux d'occupation et du taux d'effort (TO/TE), à l'avenue des Libellules 4-6.

^b 2008 : le chiffre de 1'027 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (1'006) avec une augmentation totalisant 4 logements provenant d'une augmentation de 32 unités à la rue de Lausanne 21A, 23A, 25A et d'une diminution de 11 unités à la rue Chaponnière 3.

^c 2009 : le chiffre de 119 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (123) avec une diminution de 4 logements au chemin du Vieux-Moulin 18-20.

^d 2015 : le chiffre de 103 logements remplace le chiffre mentionné dans le rapport LUP 2020 (21) avec une augmentation de 82 logements provenant du chemin des Mésanges 2-2bis et du Square Clair-Matin 2-4-6-8.

^e 2020 : le chiffre de 688 logements remplace le chiffre de 712 unités. Ces 24 logements en moins sont issus de rénovations comptabilisées à tort comme nouvelles constructions. La surélévation réalisée ne concerne qu'un logement. Il s'agit de l'immeuble sis rue Jacques-Grosselin 5 à Carouge.

^f 2020 : au vu des explications qui précèdent, le total de logements cumulé à fin 2020, tel qu'annoncé dans le rapport LUP 2020, passe de 18'730 à 18'644 unités.

^g 2022 : 26 logements ont été démolis en 2022 et sont les suivants : 3 logements rue Jean-Simonet 11 ; 3 logements rue Jean-Simonet 15 ; 2 logements rue Jean-Simonet 20 ; 1 logement rue Jean-Simonet 13 ; 3 logements route de Vernier 106A ; 1 logement route de Vernier 106 ; 5 logements chemin des Sports 69 (tout le bâtiment) ; 4 logements chemin des Sports 71 (tout le bâtiment) ; 1 logement Pont-de-Ville 7 ; 1 logement route de St Julien 110 ; 1 logement rue Jean-Simonet 17 ; 1 logement avenue Henri-Bordier 5.

^h 2023 : 72 logements LUP IV, quai Capo d'Istria 17, boulevard de la Cluse 2-4 et rue de la Colline 16, ont été intégrés à la suite d'un renouvellement / prolongation de DDP.

ⁱ 2023 : 42 logements HBM, rue des Acacias 70 (10 logements), 72 (16 logements) et 74 (16 logements) ont été démolis.

^j 2024 : 2 logements HBM, avenue du Bois-de-la-Chapelle 67, 69 de la commune d'Onex, ont été démolis.

Tableau 2: Nombre de parcelles et terrains acquis par m2, selon année et zone d'affectation

Année	Nombre parcelles	Zones					
		D2 (m²)	D3 (m²)	D4A (m²)	D4B (m²)	ZIA (m²)	TOTAL (m²)
2008	7		7'135				7'135
2009	1		246				246
2010	23		15'613		6'244		21'857
2011	14		8'369		2'488		10'857
2012	15		30'340		896		31'236
2013	13		17'653				17'653
2014	7		5'239				5'239
2015	15		12'283		1'243		13'526
2016	9	312	3'019		1'167		4'498
2017	6		25'906				25'906
2018	7		4'533				4'533
2019	7		3'533				3'533
2020	6		2'158		830		2'988
2021	5		6'497	2'547			9'044
2022	7		3'945			691	4'636
2023	6		5'234	240	343		5'817
2024	13		4'218		1'855		6'073
Total	161	312	155'921	2'787	15'066	691	174'777

Exercice du droit de préemption LGL

En 2024, 181 transactions de terrains sis en zone de développement ont été soumises à l'examen en vue d'un potentiel exercice du droit de préemption institué par l'article 3 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), du 4 décembre 1977.

À la suite de l'examen de chaque dossier, l'État de Genève a exercé son droit de préemption (DP) à une seule reprise, les acquéreurs potentiels étant un ménage souhaitant s'installer à long terme dans une villa sise en zone de développement. Ils auraient ainsi généré de la dureté foncière et pu limiter les développements du périmètre. Ladite villa est située au chemin de l'Echarpine 19, parcelle 3031 à Vernier, d'une surface de 710 m2, en zone de développement.

7.2 Actions foncières

Afin d'accroître le parc de logements d'utilité publique, l'État de Genève a mené, en 2024, les opérations suivantes : transferts de terrains à titre de dotation, aliénations, acquisitions, échanges fonciers, attributions de droits à bâtir / droits distincts et permanents de superficie (DDP).

Foncier

La mise en œuvre foncière de la loi LUP peut faire appel à différentes actions foncières :

- 1. Transfert de terrain à titre de dotation (dotation en nature) ;
- 2. Aliénation de terrains et/ou de droits à bâtir (ventes) ;
- 3. Acquisition de terrains et/ou de droits à bâtir ;
- 4. Échange foncier ;
- 5. DDP (attribution de droits à bâtir au travers de l'octroi d'un DDP, renouvellement de DDP).

En 2024, elles se résument comme suit :

Types d'actions foncières	Nombre	%
Transferts de terrain (dotation)	3	38%
Aliénation (vente)	1	13%
Acquisition	1	13%
Échange		
<i>Lettre d'attribution</i>	1	13%
<i>Effectif</i>	-	0%
DDP		
<i>Lettre d'attribution</i>	1	13%
<i>Effectif</i>	1	13%
<i>Prolongation, renouvellement, modification</i>	-	0%
Total	8	100%

7.3 Perspectives 2025

Évolution du parc LUP

En 2025, sur la base des autorisations de construire en cours et à déposer, la progression du parc de logements d'utilité publique par de nouvelles constructions devrait être plus faible qu'en 2024, avec une production estimée des dossiers suivis par l'OCLPF, au 31 mars 2025, d'environ 220 à 300 logements.

Le nombre de logements d'utilité publique autorisés reste sur une tendance élevée. Il est estimé par l'OCLPF que la réalisation des projets lancés en 2022-2023 (dépôt des autorisations de construire) devrait aboutir à des mises en location en 2027-2028.

Politique d'acquisition de terrains par le Fonds LUP

Conformément à la stratégie de LUP et à son plan d'actions, un nouveau plan de prospection entre l'État de Genève et la FPLC a été développé et suivi afin d'établir des démarches coordonnées et concertées entre partenaires en matière de prospection et soutenir ainsi le rythme des constructions de logements LUP par les coopératives et les FIDP. Depuis 2023, des séances dédiées à cet effet ont lieu et seront maintenues en 2025.

Une politique de prospection et d'acquisition de terrains continuera à être poursuivie activement, impliquant notamment le suivi des zones en mutation où de futurs développements de logements pourraient se faire, des prises de contacts et négociations avec les propriétaires privés sis dans des périmètres où il reste du potentiel de développement, notamment les terrains non-développés et sis dans des PLQ datant d'il y a plus de cinq, etc.

C'est grâce à ce type de démarches mais aussi aux financements assurés par le Fonds LUP que l'État de Genève et ses partenaires publics, en particulier la FPLC, ont pu acquérir un nombre important de parcelles et continueront à le faire, malgré la rareté foncière qui augmente.



Avenue de la Gare
des Eaux-Vives 27-35,
1207 Genève

8 FONDS LUP : ÉTAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT LUP

8.1 Le Fonds propre affecté LUP

L'article 4 de la loi LUP, modifié en 2009, attribue au Fonds propre affecté LUP (ci-après le « Fonds LUP ») un montant annuel de 35 00 000 F jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 20% de logements LUP sur le parc locatif cantonal. Il est rappelé ici que le financement du Fonds LUP a été assuré par le crédit d'investissement de 300 000 000 F, institué par la loi initialement votée en 2007. Ayant été totalement épuisé à fin 2015, le Fonds est désormais financé par la part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse, tel que prévu par la loi votée en 2009.

L'alinéa 4 de l'article 4 de la loi LUP stipule que « les ressources financières du Fonds sont utilisées par l'État ou, au moyen de dotations, par des fondations immobilières de droit public et des communes pour acquérir des terrains, construire et acquérir des logements d'utilité publique et pour financer toute opération destinée à concourir à la réalisation du parc de logements d'utilité publique ».

8.2 La commission d'attribution des ressources financières du Fonds propre affecté LUP

L'article 4 de la loi LUP institue la création d'un Fonds propre destiné à atteindre les objectifs de la loi (art. 4 al. 1) ainsi qu'une commission d'attribution consultative, ci-après la « Commission LUP », qui préavise sur l'attribution des ressources financières du Fonds (art. 4 al. 5). Les demandes de dotation LUP sont soumises par l'OCLPF à la commission LUP qui examine les dossiers et émet un préavis. Celui-ci est transmis au Conseiller d'État pour validation. L'OCLPF procède ensuite au versement de la dotation LUP.

Les membres de la Commission LUP pour la réalisation de logements d'utilité publique, pour l'exercice 2024, sont :

- » Mme Raphaëlle Vavassori, représentante de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), présidente ;
- » M. Martin Staub, représentant de l'Association des communes genevoises (ACG) ;

- » Mme Stéphanie Castella, représentante des associations professionnelles représentatives de l'immobilier et de la construction (APCG) ;
- » M. Raphaël Conti, représentant de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ;
- » Mme Karin Grobet-Thorens, représentante des Fondations immobilières de droit public (FIDP) ;
- » M. Eric Fuld, représentant des milieux de défense des locataires.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Christine Massot, cheffe de projet LUP, et Mme Laura Guerriero Meloni, secrétaire, à l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

8.3 Finances

Tel que défini par la loi, le budget annuel du Fonds LUP 2024 est de 35 000 000 F.

En 2024, les charges nettes du Fonds LUP se montent à 25 201 042 F, représentant 72 % du budget annuel. Celui-ci est sous la responsabilité de l'OCLPF et est géré par ce dernier.

À titre d'exemple, les engagements pris jusqu'à fin 2023 et durant l'année 2024 se sont élevés à 40 146 682 F. Des écarts entre les engagements et les versements effectifs ont été constaté et découlent, notamment, des raisons suivantes : annulation ou report d'une transaction, révision d'un PLQ, rejet d'une demande de modification de zone, recours contre les PLQ et les autorisations de construire, etc.

En cas d'inexécution de la réalisation du projet de logements d'utilité publique prévu, le département annule immédiatement la dotation octroyée et, cas échéant, se fait rembourser.

Les engagements pris à fin 2024 et reportés sur 2025 s'élèvent ainsi à 14 945 640 F.

En 2024, les principaux bénéficiaires des dotations LUP sont les suivants :

- » la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) avec 49 % (12 239 799 F, acquisition de 12 terrains),
- » l'État de Genève avec 29 % (7'280'000 F, acquisition d'un DDP contenant 10 logements et acquisition d'un terrain via usage du droit de préemption LGL),
- » les Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) avec 22 % (5 681 243 F, financement de 52 logements).

Le total des comptes entre 2007 et 2024 présente des dépenses d'investissements nettes de 503 942 883 F.

Tableau 3: Charges financières nettes, par année, en F

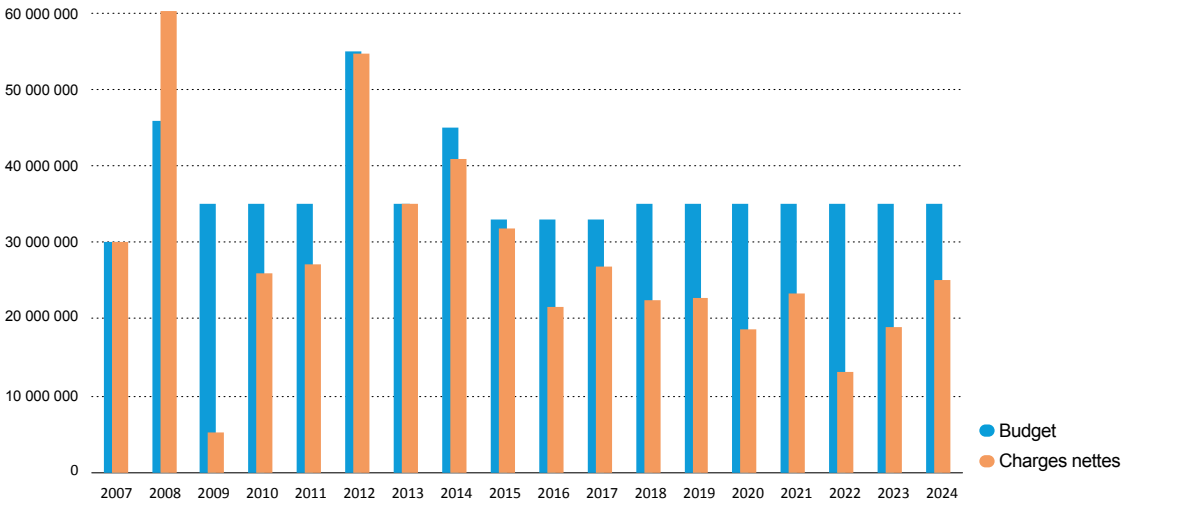
	Budget (en F)	Charges nettes* (en F)	Écart (en %)	Total cumulé net (en F, au 31.12)
2024	35'000'000	25'201'042	- 28 %	503'942'883

* Pour le détail des charges nettes par année, voir les rapports d'activité annuels de 2007-2008 à 2023, ainsi que le rapport divers (RD1267) sur la mise en œuvre de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – 1 4 06), du 24 mai 2007, adopté le 30 janvier 2019.

8.4 État du Fonds LUP

Le Fonds propre affecté LUP a été instauré par la loi 10460, adoptée le 14 mai 2009 et entrée en vigueur

le 14 juillet 2009. Le tableau ci-après détaille son évolution depuis sa constitution à ce jour.

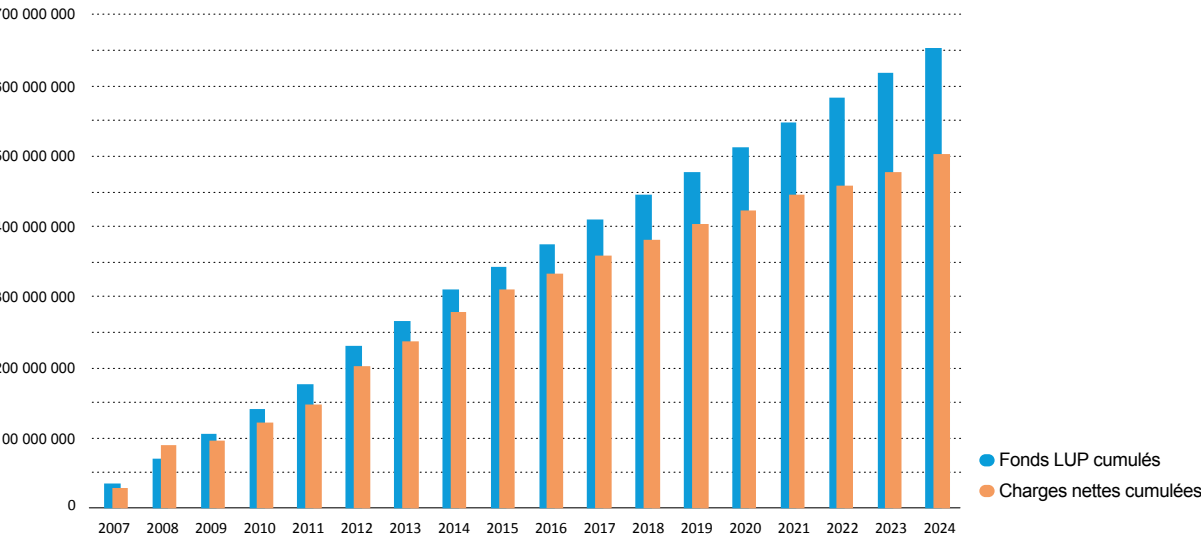


Le capital du Fonds propre affecté LUP, crédité rétroactivement depuis 2007 de 35 000 000 F par an (55'000'000 F en 2012, 45 000 000 F en 2014 et de

33 000 000 F en 2015, 2016 et 2017) se monte, au 31 décembre 2024, à + 150 057 117 F.

Tableau 4: État du Fonds LUP, par année, en F

	Fonds propre affecté LUP (en F)	Total cumulé (en F, au 31.12)	Charges nettes* (en F)
2022	584'000'000	459'691'843	13'154'872
2023	619'000'000	478'741'841	19'049'998
2024	654'000'000	503'942'883	25'201'042



8.5 Dépenses annuelles du Fonds LUP depuis 2007

Tableau 5: État des dépenses nettes, par année, selon le bénéficiaire, en F

	Crédits d'ouvrage ETAT (en F)	Dotations FPLC (en F)	Dotations FIDP (en F)	Subventions à l'invest. COMMUNE (en F)	Ajustement	Total cumulé (en F, au 31.12)
2007	-	30'000'000	-	-		30'000'000
2008	10'873'346	12'950'000	36'401'334	-		60'224'680
2009	703'170	-	4'513'000	-		5'216'170
2010	18'091'292	3'790'000	2'972'357	1'000'000		25'853'649
2011	12'459'208	-2'507'889 ^a	6'794'750	10'346'250		27'092'319
2012	25'149'834	8'695'303 ^b	15'227'127	5'582'471		54'654'735
2013	1'253'861	32'025'816	1'650'248	-		34'929'925
2014	5'354'973	19'412'700 ^c	13'144'700	3'033'913		40'946'286
2015	7'908'316	15'453'000	5'787'949 ^d	2'689'960		31'839'225
2016	3'044'387	5'310'000	8'231'463 ^e	5'100'058		21'685'908
2017	10'248	4'075'670 ^f	3'040'043	19'854'608 ^g		26'980'569
2018	4'700'000	4'663'334 ^h	8'118'109	4'837'954		22'319'397
2019	3'457'000	4'100'000	4'085'321 ⁱ	11'156'220		22'798'541
2020	8'785'225	1'712'330 ^j	-1'027'717 ^k	9'156'064		18'625'902
2021	-	3'465'000 ^l	5'753'960	14'150'705		23'369'665
2022	-	7'697'000 ^m	5'457'872 ⁿ	-		13'154'872
2023	2'000'000	9'578'600	7'471'296	-		19'049'896
2024	7'280'000	12'239'799	5'681'243	-	102	25'201'144 ^o
Total	111'070'860	172'660'663	133'303'055	86'908'203	102	503'942'883

^a Ce poste est négatif en raison du fait que la FPLC a effectué ses acquisitions de terrains en 2011 grâce à un solde d'une dotation datant de 2008 et d'un remboursement de dotations à l'État à la suite d'un transfert d'immeubles à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) pour un montant de 3'102'000 F.

^b Ce montant tient compte du remboursement en 2012 d'un montant de 1'120'000 F par la FPLC. Les dotations en montant brut versées en 2012 à la FPLC se montent à 9'815'303 F.

^c De même pour 2014 : la FPLC a remboursé un montant de 1'469'000 F (Charges nettes : 20'881'700 F).

^d Ce montant tient compte du remboursement en 2015 d'un montant de 828'924 F par les FIDP HBM Camille Martin et Jean Dutoit.

^e Ce montant tient compte du remboursement en 2016 d'un montant de 311'865 F par les FIDP HBM Emile Dupont, Jean Dutoit et Emma Kammacher.

f Ce montant tient du compte du remboursement en 2017 d'un montant de 2'990'000 F par la FPLC pour les parcelles 60, 61, 62 et 63 de Lancy, chemin du Crédo 5-7-9.

g Ce montant tient compte du transfert de dotations aux fondations communales de la Ville de Lancy : d'un montant de 4'385'766 F pour la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) et de 5'163'559 F pour la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA). Ces transferts de dotations correspondent à la quote-part de terrains de la parcelle 4819 à Lancy (Adret Pont-Rouge) acquise par la FPLC en 2013.

h Ce montant tient du compte du remboursement en 2018 d'un montant de 2'450'000 F par la FPLC pour la parcelle 70 de Lancy, av. du Petit-Lancy 43. Les dotations en montant brut versées en 2018 à la FPLC se montent à 7'113'334 F.

i Ce montant tient compte d'un remboursement en 2019 de 1'725'022 F par la FIDP HBM Camille Martin (1'716'787 F et 8'235 F pour deux dossiers différents).

j Ce montant tient compte de deux remboursements en 2020 pour un total de 1'967'670 F par la FPLC. Ce montant se décompose comme suit : remboursement par la FPLC d'un montant de dotation perçu (1'885'670 F) pour l'acquisition de 1'409 m2 de droits à bâtir issus de la parcelle 2667 situés dans le PLQ 29504 Avenue de l'Amandolier à Genève Eaux-Vives et remboursement d'une soulte (82'000 F) à la suite de l'échange entre la FED (parcelles 1451, 1458, 1459, avenue Henri-Bordier 33-47-49) et la FPLC (parcelles 2468-2469 pour partie, avenue d'Aire 107-109) de la commune de Genève Petit-Saconnex. Les parcelles 2468 (Aire 109) et 2469 (Aire 107) ont été acquises par la FPLC avec le Fonds LUP pour un montant total de 2'342'000 F (respectivement 1'142'000 F et 1'200'000 F). La soulte de 82'000 F provient de l'échange entre la FPLC et la FED.

k Ce montant tient compte de deux remboursements en 2020 pour un total de 1'635'377 F par la FIDP HBM Camille Martin. Ce montant se décompose comme suit : remboursement d'un trop-perçu pour Meyrin, rue de la Golette 15, 15A, 15B, 15C, 15D, 15E, 15F, 15G, parcelle 14942 (1'458'511 F) et d'un trop perçu pour Lancy, chemin des Troènes 3C, parcelle 4994 (176'866 F).

l Ce montant tient compte d'un remboursement en 2021 de 1'375'000 F par la FPLC pour le projet Les Platanes, 24 à 24D route de Meyrin, Genève Petit-Saconnex.

m Ce montant tient compte d'un remboursement en 2022 de 510'000 F par la FPLC par suite de la vente de l'immeuble (18 logements), sis rue de Berne 22, rue Pellegrino-Rossi 7, parcelle 2343 de Genève Cité à l'Hospice Général en 2019. En effet, la FPLC avait bénéficié d'une dotation LUP lors de l'acquisition de l'immeuble en 2008.

n Ce montant tient compte d'un remboursement en 2022 d'un trop perçu de dotation LUP de 346'732 F par la FCIL pour le dossier situé à l'avenue des Communes-Réunies 80-82-84 à Lancy et ce, à la suite de l'arrêté départemental de l'OCLPF du 19 août 2021 (DD 103443).

o Le montant de 102 F provient d'une réconciliation de chiffres. Le montant 2024 a dû être adapté à la suite d'erreurs d'écriture provenant d'années précédentes. Le montant de 102 F a été ajouté aux dépenses réelles 2024 s'élevant à 25'201'042 F. Le montant cumulé (+ 102 F) total est dès lors de 25'201'144 F.



Avenue de la Gare
des Eaux-Vives 29,
1207 Genève

Tableau 6: État des dépenses nettes, par année, selon l'objet de destination, en F

	Nouvelles opérations ^a (en F)	Achats de terrains DDP, SBP ^b (en F)	Achats de logements existants ^c (en F)	Divers ^d (en F)	Total cumulé net ^e (en F, au 31.12)
2008	6'083'534	10'825'000	38'876'800	48'346	55'833'680
2009	3'400'000	700'000	22'113'000	3'170	26'216'170
2010	3'972'357	27'164'204	-	946'088	32'082'649
2011	1'250'000	18'825'000	12'789'000	668'319	33'532'319
2012	12'262'048	39'916'200	3'057'550	140'937	55'376'735
2013	1'650'248	33'003'181	-	276'496	34'929'925
2014	15'974'613	24'652'450	204'000	115'223	40'946'286
2015	8'477'909	23'351'506	-	9'810	31'839'225
2016	11'247'090	8'346'772	2'084'431	7'615	21'685'908
2017	21'164'414	4'075'670	1'730'237	10'248	26'980'569
2018	10'220'010	9'363'334	2'736'053	-	22'319'397
2019	6'309'229	7'925'000	8'564'312	-	22'798'541
2020	8'128'347	10'497'555	-	-	18'625'902
2021	18'415'971	4'953'694	-	-	23'369'665
2022	5'457'872	7'697'000	-	-	13'154'872
2023	4'178'318	11'578'600	3'292'978		19'049'896
2024	5'681'243	19'519'799	-	102	25'201'144
TOTAL	143'873'203	262'394'965	95'448'361	2'226'354	503'942'883

- a** Nouvelles opérations : ce poste représente des charges nettes et inclut les remboursements faits par les FIDP. Le montant total de trop-perçu, calculé par l'office lors de la prise des arrêtés définitifs, se monte à - 1'725'022 F concernant deux opérations (- 1'716'787 F et - 8'235 F) en 2019.
- b** Achat de terrains : ce poste représente des charges nettes. Le poste inclut un rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (336/1000èmes) effectué par l'État de Genève, d'une valeur de 3'400'000 F en 2019.
- c** Achat de logements existants : ce poste représente des charges nettes et inclut les dotations accordées aux FIDP et aux fondations communales dans le cadre restreint des immeubles acquis auprès de la RISA (Rentés immobilières). Le montant des dotations concerne deux opérations, l'une de 2'209'924 F pour la FIDP HBM Camille Martin et l'autre de 6'354'388 F pour la Fondation communale immobilière de Lancy. Ces immeubles faisaient partie de l'ex-Fondation de valorisation de la Banque Cantonale de Genève. En 2008, la FPLC a acquis environ 93% du capital-actions de la RISA (Rentés Immobilières SA). L'objectif de ces acquisitions d'un total de 126 logements, en 2019, par des entités publiques est de pérenniser ces logements en logements d'utilité publique.
- d** Divers : ce poste correspond aux paiements de soultes, de frais de fonctionnement et aux frais d'actes notariés. En 2024, une réconciliation de chiffres a été nécessaire et ce, par suite d'erreurs d'écriture constatées provenant d'années précédentes. Le montant de 102 F a été ajouté aux dépenses réelles 2024 s'élevant à 25'201'042 F. Le montant cumulé total est dès lors de 25'201'144 F.
- e** Total cumulé : les différences de totaux par année entre les tableaux 8 et 9 s'expliquent par le fait que le tableau 8 présente les dotations accordées aux bénéficiaires et que le tableau 9 représente les paiements effectifs faits par ces derniers.

8.6 Respect de l'article 4 alinéa 6 LUP

L'article 4 alinéa 6 de la loi LUP stipule que « les ressources financières du Fonds sont affectées à concurrence de 70 % au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs ».

L'article 4 de la loi LUP ayant été adopté dans le cadre de l'adoption de la loi 10460, le 14 mai 2009 (entrée en vigueur le 14 juillet 2009), le respect de

l'alinéa 6 ne peut être considéré qu'à partir de l'exercice 2010. Sur les quinze exercices 2010-2024, la part des attributions financières dévolue, soit à l'acquisition de terrains constructibles en vue de réaliser des logements d'utilité publique, soit à la construction de logements d'utilité publique neufs, représente **90.1 % des dépenses**, confirmant le respect de l'article précité.

Tableau 7: Respect art. 4 al. 6 LUP ; état des dépenses LUP de 2010 à 2024, selon l'objet de destination, en F

	Dépenses cumulées 2010 à 2024 (en F) *	%	Respect quota 70%/30% art. 4 al. 6 LUP (en %)
Dotations pour nouvelles opérations	127'101'780	30,1 %	90.1 %
Dotations pour achat de terrains, SBP et rachat de DDP	253'214'586	60 %	
Dotations pour achat de logements existants	39'401'829	9.4 %	9.9 %
Frais divers	2'174'737	0.5 %	
TOTAL	421'892'932 *	100 %	100 %

* Le total « dépenses cumulées 2010 à 2024 » du tableau comprend les acquisitions de 2010 à 2012 de la FPLC issues d'une dotation datant de 2008. Cette dotation est aujourd'hui totalement utilisée.

* Les chiffres 2024 se réfèrent au rapport LUP 10 ans.

9 ANNEXES

Annexes du rapport d'activité 2024 sur la mise en œuvre de la loi LUP – I 4 06

9.1 Liste détaillée des actions relatives à la constitution du parc de logements d'utilité publique

9.1.1 Tableau de synthèse des logements d'utilité publique 2024

Tableau de synthèse des logements d'utilité publique											
Modalité	N°DP	Catégorie	N°Dossier	PLC	Commune	Adresse	Numéro	Type de propriétaire	Nom du propriétaire	Nb de LUP	%
CONS	112 473	HLM	307	112 473	Lancy	Eugène-Lancy	85-88	Fondation Communale Immobilière de Lancy	Fondation Communale Immobilière de Lancy	72	14%
DEMOL	113 073	HBM	100		Onex	Avenue Bois-de-la-Chapelle	67-69	FIDP	Fondation René et Kate Bloch	-2	0%
CONS	111 072	HLM	1290	29 786	Genève Eaux-Vives	Gare des Eaux-Vives	27-29	COOP	Société Coopérative de l'Eclier	62	12%
CONS	111 072	HLM	1314	29 786	Genève Eaux-Vives	Gare des Eaux-Vives	29-31	COOP	Société Coopérative Insula Eaux-Vives	20	4%
CONS	111 072	HLM	1281	29 786	Genève Eaux-Vives	Gare des Eaux-Vives	29-31	COOP	Société Coopérative Insula Eaux-Vives	14	3%
CONS	112 892	HLM	499	29 786	Genève Eaux-Vives	Gare des Eaux-Vives	33-35	COOP	Société Coopérative Génération Logement Eaux-Vives	52	10%
CONS	112 892	HLM	421	29 789	Lancy	Avenue du Cimetière	28-32	Commune	Fondation Communale Immobilière de Lancy	32	6%
CONS	112 473	HLM	1301	112 473	Lancy	Avenue du Cimetière	30	Commune	Fondation Communale Immobilière de Lancy	17	3%
						Chemin des Arènes	2 (étage 1 & 6)	Privé	Fondation de Placements Immobiliers L'indomus	12	2%
CONS	112021/2	HLM	1264	29 665	Genève Petit-Saconnex	Avenue Joli-Mont	14	COOP	Société Coopérative d'Habitation Unilogis	103	21%
CONS	111547/3	HLM	1279	111547/3	Carouge	Rue de Vayrier	13A	Privé	Kloef SA, Varinfini SA et Lait Neuh SA	3	1%
ACQ		HLM			Genève Plainpalais	Rue des Pavillons	3	Etat de Genève	Etat de Genève	10	2%
CONS	113286/2	HLM	471	113286/2	Plain-les-Ouates	Route de Saint-Julien	293	CCPIC	Caisse Paritaire de Prévoyance de l'Industrie et de la Construction	16	3%
CONS	111 139	HLM	377	29 790	Chêne-Bougeries	Chemin de Chailardin	1,3,5	Privé	Edmond De Roischlad Real Estate Scurv	39	8%
CONS	110 026	HLM	381	1110026	Vernier	Chemin Emile-de-Monier	8,12,14	Privé	Concorde Investissements SA	49	10%
TOTAL										499	100%
TOTAL HLM										282	51
TOTAL HBM										70	14
TOTAL HM										177	35
Nouvelles constructions										491	100%
HLM										292	51%
HBM										72	15%
HLM										167	34%

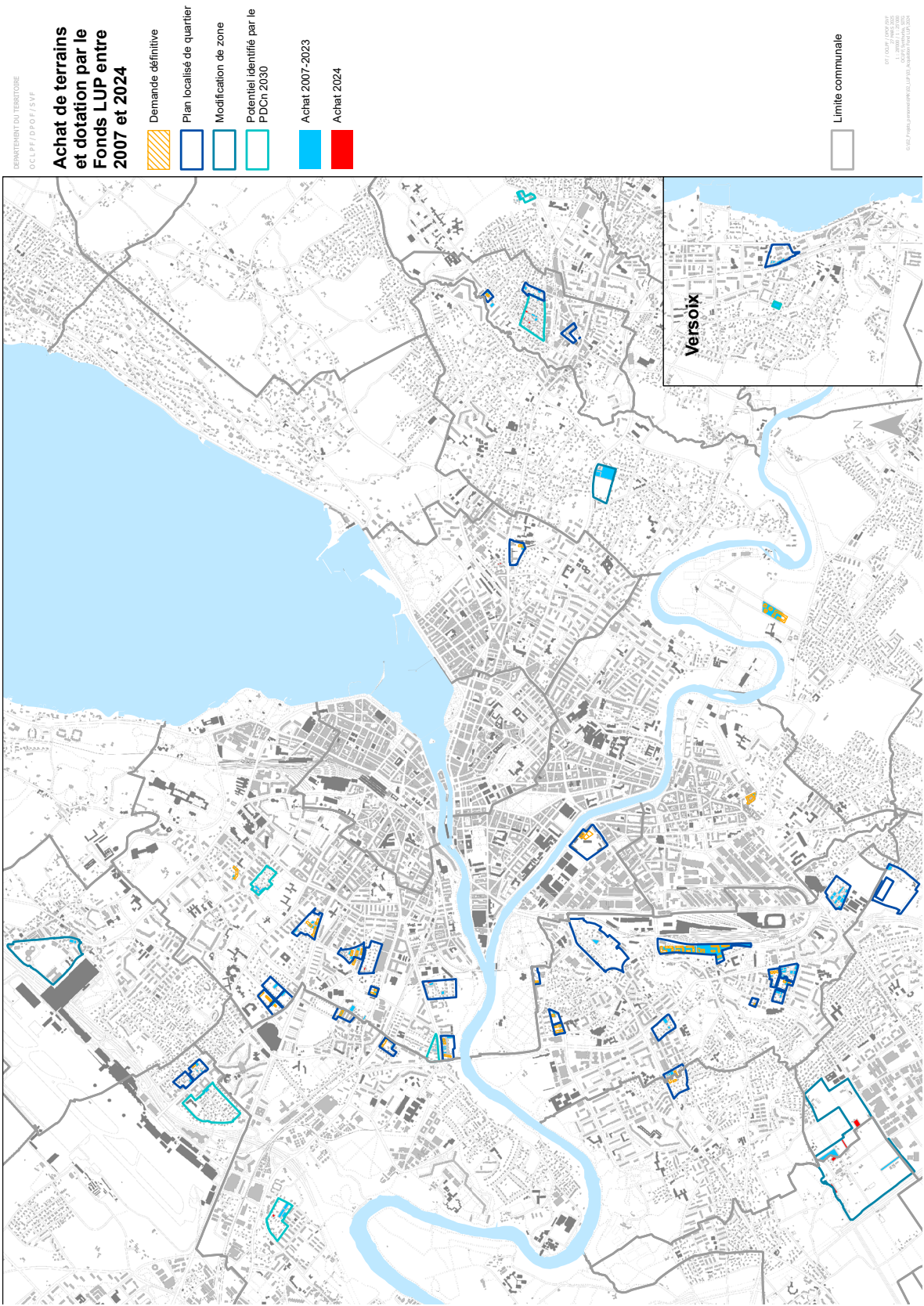
9.1.2 Acquisition de terrains et rachat de DDP

Acquisition de terrains en zone ordinaire, zone de développement, zone industrielle et artisanale, en vue de la construction de logements d'utilité publique et acquisition de surfaces brutes de plancher (SBP)								
N° parcelle(s)	Quote-part	M2 Terrain	Commune	Adresse	Numéro	Zone	Projet PLQ	Acquéreur
1	10564	1/3	980	Plan-les-Ouates	Chemin des Charolons	21	AGD3	Grand projet "Les Cherpines"
2	10014	1/3	509	Plan-les-Ouates	Lieu-dit Les Cheneviers		AGD3	"Les Cheneviers"
3	11171	1/3	480	Confignon	Rue de l'Aire	19	AGD3	Grand projet "Les Cherpines"
4	10120	1/3	456	Confignon	Chemin du Creux-du-Cheval	17	AGD3	Grand projet "Les Cherpines"
5	3753	1/2	211	Chêne-Bourg	Avenue de l'Aurore	16	5D4B	"Le Peigne"
6	3164	1/2	37,5	Chêne-Bourg	Avenue de l'Aurore	16	5D4B	"Le Peigne"
7	817, 818		477	Genève Eaux-Vives	Avenue des Allières	1	5D3	"Godefroy"
8	5089, 5092 (dép.)	1/3	499	Genève Petit-Saconnex	Rue de Bourgogne	26C	5D3	"Bourgogne"
9	3583		817	Genève Petit-Saconnex	Avenue des Eidguenots	24	5D3	"Eidguenots"
10	2633		321	Chêne-Bourg	Avenue de l'Aurore	22	5D4B	"Le Peigne"
11	2586		576	Chêne-Bourg	Avenue du Simplon	L 21	5D4B	"Le Peigne"
Total			5 363					
Acquisition de terrains suite à l'exercice du droit de préemption (LGL)								
1	3031		710	Vernier	Chemin de l'Echarpine	19	5D4B	Etat de Genève
Rachat de DDP								
1	DDP 4060		286	Genève Plainpalais	Rue des Pavillons	3	ZO	Etat de Genève

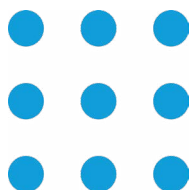
9.2 État des engagements financiers du crédit d'investissement LUP : liste des objets financés par le Fonds propre affecté LUP

ETAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU CREDIT D'INVESTISSEMENT LUP : LISTE DES OBJETS FINANCES PAR LE FONDS PROPRE AFFECTE LUP										
Action foncière	Montant	Modalité	Bénéficiaire	Surface (m²)	Nb de logements	Zone	Commune	Parcelle(s)	Adresse	Projet
Acquisition d'immeubles existants	0									
Nouvelles constructions (logements)	5 681 243	Dotation	FRKB		52	AD3	Plans-les-Ouates	7170, 10040, 10043, 10060	Le Rollet (DD 327'399)	Le Rollet
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	2 473 666	Dotation	FPLC	980		AD3	Plans-les-Ouates	10564	Chemin des Charolons 21	Grand projet "Les Cherphines"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	228 200	Dotation	FPLC	509		AD3	Plans-les-Ouates	10014	Lieudit Les Cheneviers	"Les Cheneviers"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	623 333	Dotation	FPLC	480		AD3	Confignon	11171	Rue de l'Aire 19	Grand projet "Les Cherphines"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	320 000	Dotation	FPLC	456		AD3	Confignon	10120	Chemin du Creux-de-Cheval 17	Grand projet "Les Cherphines"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	450 000	Dotation	FPLC	248,5		5D4B	Chêne-Bourg	3753 et 3164	Avenue de l'Aurore 16	"Le Peigne"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	1 620 000	Dotation	FPLC	477		5D3	Genève Eaux-Vives	817 et 818	Avenue des Allières 1	PLQ 30'062 "Godefroy"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	1 663 200	Dotation	FPLC	499		5D3	Genève Petit-Saconnex	5089 et 5092	Rue de Bourgogne 16C	PLQ 30'049 "Bourgogne"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	2 072 400	Dotation	FPLC	817		5D3	Genève Petit-Saconnex	3583	Avenue des Eidguenots 24	PLQ 29'780 "Eidguenots"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	1 848 000	Dotation	FPLC	321		5D4B	Chêne-Bourg	2633	Avenue de l'Aurore 22	"Le Peigne"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	940 000	Dotation	FPLC	576		5D4B	Chêne-Bourg	2586	Avenue du Simplon 21	"Le Peigne"
Acquisition de terrains et de droits à bâtir	1 480 000	Credit	Etat de Genève	710	10	5D4B	Vernier	3031	Chemin de l'Echarpine 19	
Achats de DDP	5 600 000	Credit	Etat de Genève			ZO	Genève Plainpalais		Rue des Pavillons 3	
Travaux (immeubles ex-Fondval-BCGe)	0									
Frais divers	0									
remboursements	0									
Total charges nettes	25 201 042			6073,5	62					

9.3 Carte des acquisitions par le Fonds LUP entre 2007 et 2024



Avenue de la Gare
des Eaux-Vives 27-35,
1207 Genève



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

politiquedulogement.ge.ch



SUIVEZ-NOUS

[@ge_territoire](https://www.instagram.com/ge_territoire)